



Règlement du Jeu-Concours "Ouverture de saison – La Parmentière Saônoise"

Organisateur : La Parmentière Saônoise – SAS AGRI FP

Adresse : 2 rue Durget 70160 Fleurey-lès-Faverney

Période du jeu : du lundi 1^{er} septembre 2025 au samedi 11 octobre 2025 à 17h inclus

Dotation : un panier de produits du terroir d'une valeur de 100 € TTC

Article 1 – Objet du jeu

La Parmentière Saônoise organise un jeu-concours gratuit avec obligation d'achat intitulé « **Ouverture de saison** », destiné à promouvoir l'activité de l'entreprise et à célébrer l'arrivée de la nouvelle récolte.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine. Une seule participation par personne (même nom, même e-mail ou numéro de téléphone) est autorisée.

Toute tentative de fraude ou de participation multiple entraînera l'annulation de la participation.

Article 3 – Modalités de participation

La participation se fait après passage en caisse, sans montant minimum d'achat, par dépôt du bulletin de participation dans l'urne dédiée au jeu.

Le bulletin de participation est disponible sur nos lieux de vente aux horaires d'ouverture et téléchargeable sur le site internet : la-parmentiere-saonoise.fr

Les participants devront fournir leurs **nom, prénom, adresse, e-mail et numéro de téléphone**.

Les personnels de l'entreprise ne sont pas autorisés à participer au jeu concours.

Article 4 – Dotation

Le gagnant remportera un **panier garni de produits du terroir**, d'une valeur commerciale de **100 € TTC**, composé de spécialités locales sélectionnées par l'équipe de La Parmentière Saônoise.

Ce lot n'est **ni échangeable, ni remboursable**, et ne pourra faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

Article 5 – Désignation du gagnant

Le tirage au sort aura lieu le **samedi 11 octobre 2025 à 17h30**, parmi toutes les participations valides reçues avant la clôture du jeu.

Le tirage sera effectué par l'équipe organisatrice, garantissant l'équité et la transparence.

Le gagnant sera informé par e-mail et/ou téléphone sous 7 jours.

Article 6 – Remise du lot

Le lot sera remis **sur rendez-vous**, au siège de La Parmentière Saônoise ou lors d'un événement public organisé par l'entreprise et donnera lieu à communication sur nos réseaux sociaux et notre site internet.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 15 jours, un nouveau tirage pourra être réalisé.

Article 7 – Données personnelles

Les informations collectées sont destinées exclusivement à la gestion du jeu-concours.

Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, sauf accord explicite du participant.

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant.

Pour l'exercer, il peut écrire à : contact@laparmentieresaonoise.fr

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans possibilité de réclamation.

Le règlement est consultable à tout moment :

- Sur notre site : la-parmentiere-saonoise.fr
- Sur demande à : La Parmentière Saônoise – 2 rue Durget 70160 Fleurey-Lès-Faverney

Article 9 – Responsabilité et droit applicable

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- Dysfonctionnement du site internet.
- Force majeure ou événement indépendant de sa volonté.
- Retards postaux ou erreurs d'acheminement.

Le jeu est soumis à la législation française. Tout litige sera soumis aux juridictions compétentes.